

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 14 décembre 2011

L'an deux mille onze, le quatorze décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, B. DECHASSE, C. COURNUT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSES : G. GAVIOT-BLANC donne pouvoir à M. MOREL,
H. JANIN donne pouvoir à G. GONIN,
G. VERNAY donne pouvoir à MT ODRAT

ABSENT(S) :

SECRETAIRE : L. JAIMET

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011 :
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°39 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SECURITE EN CENTRE VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marielle MOREL

La première tranche du marché de travaux pour la réalisation des aménagements de sécurité a été lancée début décembre 2011 pour un démarrage des travaux estimé courant mars 2012.

Les travaux consistent notamment en la création d'aménagements de voirie et d'espaces publics dans la centre village (carrefour RD36 et RD123 A, parkings place du Belvédère et place de la Mairie, entrée du groupe scolaire), la réalisation d'aménagements paysagers, la réalisation de travaux de remplacement et d'adaptation de l'éclairage public, la fourniture et pose de mobiliers urbains, la réalisation d'un carrefour à feux.

Ces travaux sont éligibles à certaines subventions, entre autres de la communauté d'agglomération du pays viennois dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain pour la partie concernant les aménagements de voirie et du SEDI pour la partie concernant l'éclairage public.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités partenaires (Conseil général de l'Isère), EPCI et syndicats divers, notamment auprès de la CAPV et du SEDI.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N 40 °: CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE RESTAURANT SCOLAIRE / ATELIER TECHNIQUE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX,

Rapporteur : Marielle MOREL

Au cours des travaux de construction de l'ensemble comprenant un atelier technique et un restaurant scolaire, certains aléas ont conduit à la réalisation de plus et moins values concernant 9 lots sur 13, l'enveloppe budgétaire affectée aux travaux restant quasiment stable avec 0.35% de plus-value sur l'ensemble des lots.

Il convient donc de conclure des avenants aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Terrassements, VRD, Espaces verts – entreprise GUILLAUD TP pour une plus-value d'un montant de 2 626.10 HT représentant +1.70% du montant initial du marché (154 164 € HT)
- Lot n°2 : Gros œuvre, maçonnerie – entreprise MILLET NIVON pour une moins-value d'un montant de 10 923 € HT représentant -2.87% du montant initial du marché (380 952.30 € HT)
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium – entreprise SNMA pour une moins-value d'un montant de 876 € HT représentant -1.32% du montant initial du marché (66 524 € HT).
- Lot n°6 : Serrurerie, portails, habillage de façades – entreprise CONCEPT METAL SERVICES pour une plus-value d'un montant de 16 690 € HT représentant +13.14% du montant initial du marché (127 042.50 € HT)
- Lot n°7 : Platerie, peinture, faux plafonds – entreprise MARRON FRERES pour une moins-value d'un montant de 5 240 € HT représentant -5.76% du montant initial du marché (90 905.90 € HT)
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois – entreprise EVCM pour une moins-value d'un montant de 831.40 € HT représentant -2.16% du montant initial du marché (38 566.87 € HT)
- Lot n°9 : Carrelages, faïences – entreprise PIAZZA pour une plus-value d'un montant de 3 286 € HT représentant +5.64% du montant initial du marché (58 307.65 € HT)
- Lot n°12 : Electricité, courants faibles – entreprise BEAUX pour une plus-value d'un montant de 781 € HT représentant +0.56% du montant initial du marché (138 888 € HT).
- Lot n° 13 : Matériel de cuisine – entreprise CUNY PROFESSIONNEL pour une moins-value d'un montant de 480 € HT représentant -0.92% du montant initial du marché (52 128 € HT)

Le cumul de ces plus et moins values (représentant +5032.70 € HT) porte l'ensemble des marchés de travaux de 1 453 085.95 € HT à 1 458 118.65 € HT, soit 0.35 % de plus-value.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°41 : MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION

Rapporteur : Marielle MOREL

Il est proposé de redéfinir les limites d'agglomération de la commune comme suit :

N° d'ordre	Route	Limite d'agglomération	
		Type	Définition
11001	Rue de la croix de Tourmente – RD 36	Entrée / Sortie	200 m. après chemin du Riollet
11002	Rue de Boiron	Entrée / Sortie	Intersection avec la route de Vilette de Vienne - RD123
11003	Rue de Vienne – RD 123A	Entrée / Sortie	Intersection avec la route de Vilette de Vienne - RD123
11004	Route des Martinières	Entrée / Sortie	300 m. après chemin de la Grande Combe
11005	Route de Communay – RD 36	Entrée / Sortie	75 m. après rue de Montferrat Recours
11006	Route de Simandres	Entrée / Sortie	Intersection avec accès lotissement Pleine Campagne
11007	RN7 – Les Pins	Entrée / Sortie	30 m. impasse des Essarts
11008	RN7 – Les Pins	Entrée / Sortie	100m. après chemin des Pins

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les modifications de limites d'agglomération proposées et d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes démarches et signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°42 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2011

Rapporteur : Marielle MOREL

Le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne, Monsieur Joseph SICARD, assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante. L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents (2008 à 2010) extraits des comptes de gestion conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté du 16 décembre 1990.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2011, soit 452.25 Euros bruts.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°43 : DON AU TELETHON

Rapporteur : Marielle MOREL

Comme chaque année la commune souhaite verser une participation financière à l'association Française contre les myopathies dans le cadre du Téléthon. La dépense sera imputée au budget chapitre 011 article 6238.

Il est proposé au conseil municipal de verser cette année une participation d'un montant de 350 € à l'association Française contre les myopathies dans le cadre du Téléthon.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par 15 voix pour et une abstention (MT. CARRET).

DELIBERATION N°44 : ACQUISITION FONCIÈRE –ROUTES DES MARTINIÈRES

Rapporteur : Marielle MOREL

Les travaux de sécurisation de la route des Martinières, sous maîtrise d'ouvrage de la CAPV, nécessitent l'acquisition de deux bandes de terrain (parcelles A1975 et A3142) d'une superficie de 186.30 m² longeant la route des Martinières et appartenant à un propriétaire privé. Le montant de l'acquisition sera discuté avec le propriétaire en fonction de l'estimation du service des domaines demandée à titre indicatif.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à l'acquisition de la bande de terrain d'une superficie de 186.30 m².

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°45 : CCAS : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'ABONNEMENT TELEALARME

Rapporteur : Patrick ALLARD

Plusieurs personnes âgées de la commune bénéficient du service téléalarme mis en place par la CAPV. Une partie des frais de l'abonnement au service peuvent être pris en charge par l'Aide Personnalisée pour l'Autonomie (APA) pour les bénéficiaires éligibles.

Les commissions Affaires sociales et CCAS, réunies le 25 novembre 2011, proposent la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012 d'une participation financière au frais d'abonnement téléalarme pour les personnes non bénéficiaires de l'APA qui en font la demande et dont les ressources mensuelles sont inférieures à deux fois le montant du revenu de solidarité active (*Base : RSA non majoré pour une personne seule*).

Les ressources mensuelles à prendre en compte, au vue des avis d'imposition ou non-imposition de l'année N-2 présentés par le demandeur, sont la moyenne :

- De ses revenus (retraites, pensions,...),
- De ses revenus bruts de capitaux mobiliers,
- De ses revenus fonciers bruts déclarés aux services fiscaux.

Les membres présents prennent acte du projet.

DELIBERATION N°46 : APPEL A PROJET IMMOBILIER : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération du 13 avril 2011, le conseil municipal avait pris acte du lancement de l'appel à projet immobilier en centre village pour le choix d'un opérateur.

Le groupement retenu, conformément au cahier des charges, est composé du cabinet d'architecte Giroud-Barthe (Maîtrise d'œuvre), du groupe European Homes (Maîtrise d'ouvrage) et de l'office public Advivo (Bailleur social).

Afin de mener à bien le projet et de réaliser des études préliminaires sur la parcelle A 1138 (en cours de classement en zone NA Indicé par la révision du POS en cours), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mandat avec le groupe European Homes dont un projet est annexé à la présente délibération.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°47 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE FAIRE APPEL AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE.

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou pallier à des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais.

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 10% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1er de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984
- à des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même Loi)

Considérant, que la commune n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées, il est proposé au conseil municipal :

- de recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service « remplacement » du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Dans le cadre de sa délégation, Madame le Maire indique que trois consultations ont été lancées depuis le dernier conseil municipal

- Travaux d'aménagement du cimetière : la date de retour des offres était fixée au 8 décembre dernier. 2 offres ont été réceptionnées.
- Fourniture et livraison de mobilier au futur restaurant scolaire : la date de retour des offres était fixée aujourd'hui, 14 décembre. 6 offres ont été réceptionnées.

Ces deux consultations seront analysées lors de la commission d'appels d'offres du 21 décembre prochain et donneront lieu à un compte rendu au prochain conseil municipal.

- Travaux d'aménagement du Centre village : la consultation a été publiée le 02 décembre 2011, la date de retour des offres est fixée au 19 janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Marielle MOREL

